



Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Cognac

- Réunion PPA/PPC Pré-PADD -

Compte-rendu de la réunion

Mardi 28 novembre 2018 à 14h15 – Salle de l’Orangerie à Jarnac



Date et heure : Mardi 28 novembre 2018 à 14h15

Élu référent : M. Bernard MAUZE, Président du PETR Ouest Charente – Pays du Cognac

Animation du Forum : Lisa D'Arnoux (E.A.U), Nicolaye LAMY (E.A.U)

Présents :

Alain RIFFAUD, Vice-Président du SCoT, Vice-Président de l'Aménagement du Territoire à la communauté d'Agglomération de Grand Cognac et maire de Cherves-Richemont ; **Jérôme SOURISSEAU**, Vice-Président du SCoT, Vice-président chargé des Solidarités territoriales et de l'enseignement supérieur du département de la Charente, Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et Maire de Bourg-Charente ; **Christian VIGNAUD**, Vice-Président du SCoT, président de la Communauté de communes du Rouillacais et Maire Délégué de Rouillac ; **Jean-Paul ZUCCHI**, Vice-Président du SCoT, Conseiller Départemental et Conseiller municipal de Châteauneuf-sur-Charente ; **Pierre-Yves BRIAND**, Vice-Président du conseil départemental, Vice-Président en charge des transports de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et Maire de Châteaubernard.

Nathalie GOURDET, Directrice du Pôle Territoire à la communauté d'Agglomération de Grand Cognac ; **Olivier FLORINE**, Chargé de mission PLU(i) à la communauté d'Agglomération de Grand Cognac ; **Amandine VIOLET**, Chargée de mission PCAET à la communauté d'Agglomération de Grand Cognac ; **Maud BOULESTEIX**, Chargée de mission SCoT au PETR Ouest Charente-Pays du Cognac ; **Raphael KERFOUN**, Responsable du service Aménagement de la CDC Vals de Saintonge ; **Bernard ANDRIEU**, Directeur, Chargé de mission SCoT au Pays de la Saintonge Romane ; **Claire RAGOT**, Conseillère foncière à la Chambre d'Agriculture ; **Jean-Yves VERHAEGEN**, Président du comité de Territoire Ouest Charente à la Chambre d'Agriculture ; **Claude MESNARD**, Membre chargé du dossier foncier à la Chambre d'Agriculture ; **Françoise SAUZEAU**, Chargée d'études Planification DDT 16 ; **Jean-Marc CHOISY**, Chargé d'études Planification DDT 16 ;

Christophe BAYLE, Président du Conseil de développement du PETR ; **Jacques VIAN**, Responsable de la commission urbanisme au sein du conseil de Développement du PETR, **Laurent BUI-DINH**, Juriste BNIC ; **Océane ANCELIN**, Juriste à l'ADIL 16 ; **Guillaume DUHAMEL**, Urbaniste au CAUE de la Charente ; **Maxime JOUHANNAUD**, Technicien milieu aquatique du SYBRA ; **Clothilde ROUSSEAU**, Technicienne inondation du SYBRA ;

1) Ordre du jour.

Suite aux ateliers organisés avec les Elus du Territoire dans le cadre du PADD et du forum Pré-PADD organisé le 27 novembre 2018, le pré-PADD est présenté en séance aux Personnes Publiques Associées et aux Personnes Publiques Concernées.

Celui-ci est composé de 3 axes :

1. Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée
2. Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »
3. Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.

La présentation est suivie d'un échange avec les différentes personnes présentes.

2) Introduction.

Monsieur le Président remercie les PPA et PPC présentes à cette réunion. L'élaboration de notre SCoT a débutée en 2015, nous en sommes à la phase PADD suite à des périodes de pauses et de ruptures. Aujourd'hui l'enjeu est d'avancer et ce en tenant compte des évolutions législatives. Il s'agit notamment de s'inscrire dans le cadre de l'élaboration du SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine tout en précisant que les orientations de celui-ci ne semblent pas répondre aux spécificités du territoire et de la filière Cognac.

Le PADD est le moment de préciser le projet politique décidé par les Elus, qui va guider les objectifs chiffrés pour les 20 prochaines années.

3) Présentation.

Le bureau d'études E.A.U. débute la présentation par le calendrier d'élaboration du SCoT. L'étape du DOO devrait débuter en janvier / février 2019.

Le SCoT doit être l'expression d'une ambition politique pour un territoire.

Le positionnement de la Région de Cognac au cœur de la Nouvelle-Aquitaine doit créer les conditions nécessaires pour :

- Le maintien et l'accueil d'actifs
- Une meilleure accessibilité depuis et vers le territoire
- Une gestion durable et la valorisation des ressources environnementales et paysagère
- Le maintien et l'excellence de la filière mais aussi la diversification du tissu économique
- La diffusion de la culture du bien-vivre
- La mise en œuvre de la transition énergétique

Le projet qui est présenté est ambitieux et cohérent avec les volontés de développement du territoire. Le SCoT de la Région de Cognac est fortement marqué par la prospérité économique de la filière cognac. Celle-ci s'organise pour faire face à une forte évolution de la demande mondiale :

- Des investissements importants et confirmés par les grandes maisons du cognac, témoignant de la bonne santé économique de la filière et du souhait qu'elles expriment d'investir à long terme sur le territoire du SCoT.
- Des besoins en chais de plus en plus importants pour permettre le bon déroulement du processus de production et être en capacité d'atteindre les objectifs du « business plan » de la filière et à la forte demande mondiale.
- Des besoins de renouvellement des actifs de la part des entreprises : la plupart des actifs arrivent à la retraite, leur remplacement par des jeunes actifs est annoncé et le souhait de ces entreprises est que ces actifs soient des résidents du territoire.

Le développement économique du territoire, qui bénéficie aux dynamiques et à la notoriété départementale, régionale et nationale, est bien orienté. Pour autant, certains objectifs du SRADDET, dont notamment la réduction de 50% de la consommation d'espace menacent la filière dans son développement.

Si des efforts doivent être fait, notamment sur le résidentiel en mobilisant les logements vacants, en favorisant le renouvellement urbain, en étant plus vertueux en termes de densité, les 2 EPCI, le PETR ainsi que le BNIC vont adresser un courrier à la Région afin de sortir l'activité industrielle liée à la filière du décompte de la consommation foncière.

Les élus sont bien conscients du besoin de préservation des espaces agricoles en raison de la richesse qu'ils leurs procurent, l'idée n'est pas de menacer cet équilibre mais plutôt de trouver un juste milieu qui permette le maintien sur le territoire des unités de production de l'ensemble de la filière cognac et spiritueux et son développement pour soutenir la concurrence internationale.

Par ailleurs, il faut tenir compte de l'attractivité résidentielle du territoire, qui est contrastée selon les secteurs, mais qui doit, dans le cadre de l'exercice de prospective, tenir compte de la volonté des citoyens de rapprochement des lieux de travail et des lieux de vie, de limitation des déplacements, et des besoins de main d'œuvre des entreprises de la filière. A noter également que le desserrement d'Angoulême entraîne une pression résidentielle non négligeable sur les secteurs de Rouillac et Châteauneuf-sur-Charente et qu'il convient de considérer avec attention ce phénomène structurel.

Enfin, le désenclavement du territoire est affiché comme un objectif clé du PADD pour accompagner cette attractivité à la fois économique, résidentielle et touristique.

Les grands objectifs du PADD seront regroupés sous 3 axes :

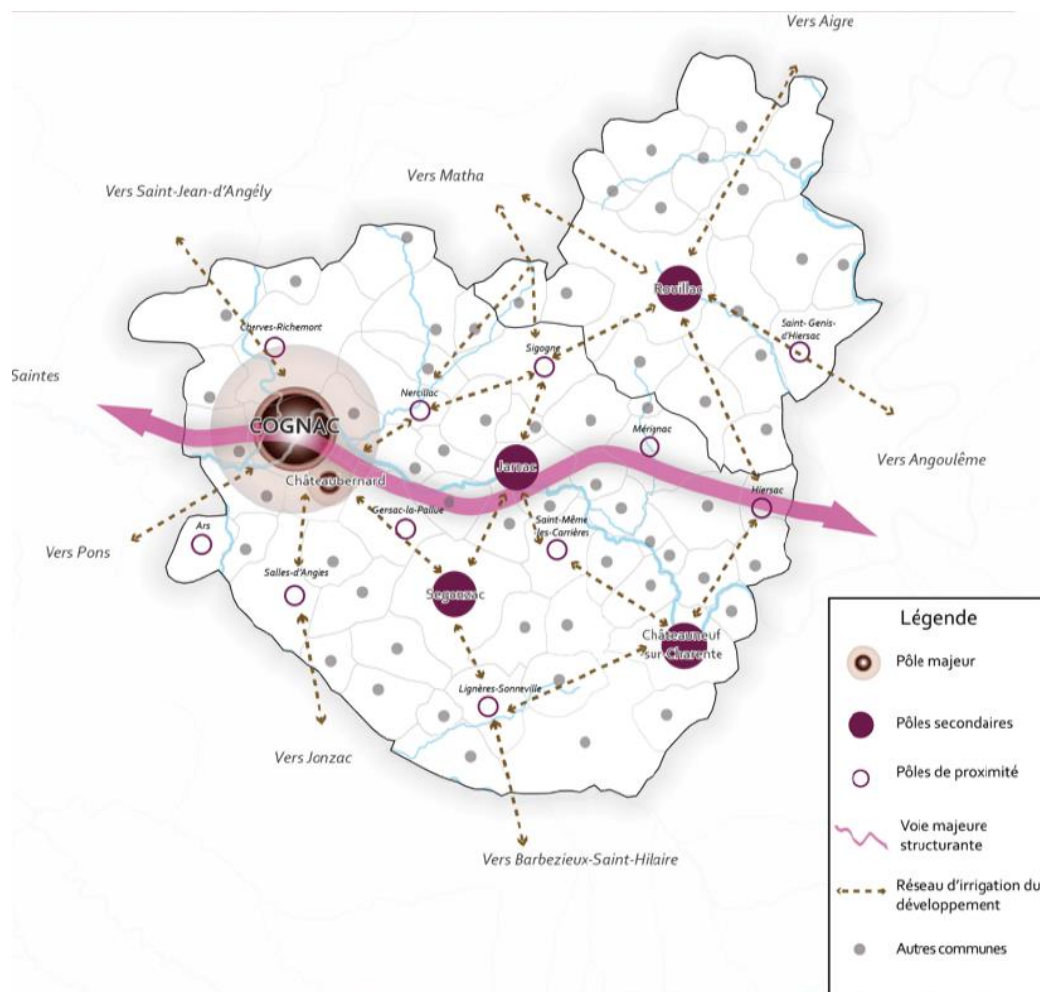
1. Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée
2. Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »
3. Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.

Axe 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée

Il y a 3 grands équilibres à maintenir au sein du territoire :

- Organiser une armature urbaine multipolaire renforçant la place de Cognac dans l'axe Charente tout en maintenant les proximités rurales.

La carte des types de polarité est présentée avec la méthode. Il s'agit de tenir compte des différences entre les communes, chacune ayant un rôle à jouer en fonction de sa capacité de polarisation.



Un objectif de 0.4% de croissance annuelle moyenne à l'échelle de l'ensemble des communes est proposé, soit environ 88 000 habitants en 2040 environ. Cet objectif est très ambitieux mais est cohérent au regard de l'attractivité économique du territoire et des volontés des grandes entreprises en présence, notamment de la filière cognac, de renouveler leurs actifs. Le rapprochement des lieux de vie et d'emploi est primordial pour minimiser les migrations domicile-travail et les temps de déplacements.



- Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives.

L'objectif est de protéger, gérer et restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités dans le SCoT pour maintenir les perméabilités entre les milieux. C'est le rôle que doit jouer la trame verte et bleue. Le but est par ailleurs de l'intégrer dans les circuits touristiques, les pratiques récréatives, mais aussi de conforter son rôle dans la gestion des risques naturels et de la mobiliser pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique.

La question de la ressource en eau est prioritaire sur notre territoire (prélèvements importants dans la nappe alluviale, étiage, sécurisation de l'alimentation en eau potable, pollutions...). La Nouvelle-Aquitaine prévoit +1.5 millions d'habitants à horizon 2050. La gestion de la quantité et de la qualité de la ressource en eau est une priorité au regard du développement démographique et économique envisagés.

L'association de la nature au sein des espaces urbains est un autre objectif à atteindre pour donner aux populations un cadre de vie agréable et sain mais aussi pour contribuer à la présence de la biodiversité en ville et à la lutte contre le réchauffement climatique.

- Préserver l'espace agricole et viticole dans le temps pour l'affirmation de l'authenticité de l'image du territoire.

Un rappel du diagnostic sur la consommation d'espace entre 2002-2012 est présenté : 543.7 ha (habitat) et 93.8 ha (économie).

L'objectif de réduction de la consommation est fixé autour de - 40% à - 45%. Un effort de mobilisation sera demandé dans les enveloppes urbaines existantes.

Ces objectifs de modération de la consommation d'espace font écho à la volonté de maîtriser l'étalement urbain et d'accompagner la pérennité de la filière Cognac (besoin de maintenir et même d'étendre l'espace agricole).

L'encouragement de la diversification des activités agricoles passera par l'accompagnement du développement de cultures maraichères et de l'évolution des surfaces viticoles.

Axe 2 : Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »

Cet axe traite plusieurs objectifs :

- Développer des mobilités adaptées pour tous
- Affirmer le commerce et les équipements comme éléments structurants d'un cadre de vie animé et agréable
- Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous
- Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité du territoire et du « bien-vivre »

Le développement de mobilités adaptées pour tous doit se faire à l'intérieur du territoire et en lien avec les territoires voisins. Cela implique de faire des gares des pôles multimodaux, d'affirmer les grands axes de communication (mise en 2x2 voies Angoulême Saintes,

contournement de Cognac, accès aux ZAE...) et de développer des alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun). Le fret ferroviaire est à encourager. Les déplacements doux sont également à privilégier dans les déplacements quotidiens.

Le commerce et les équipements doivent être organisés en cohérence avec les besoins pour une meilleure fréquentation et un niveau de service amélioré.

Il est rappelé qu'un objectif du SCoT est de ne pas créer de nouvelle zone commerciale. Les besoins sont déjà satisfaits, il s'agit d'un des territoires, à l'échelle régionale, disposant du plus grand nombre de m² de surfaces commerciales rapporté au nombre d'habitants. Cela doit permettre de maintenir le commerce de centre-ville et de ne pas consommer d'espaces naturels et agricoles.

Le bi-pôle Cognac Châteaubernard a vocation à concentrer une offre commerciale diversifiée et répondant à des besoins quotidiens, fréquents mais aussi rares, répartie entre le centre-ville et les espaces commerciaux périphériques.

Dans les autres espaces de vie, l'irrigation commerciale résulte d'un équilibre entre les pôles commerciaux secondaires et les centralités urbaines dans lesquelles le commerce de proximité est soutenu.

Le « Bien-vivre » passe par la mise en place d'un parcours résidentiel sur le territoire.

Le territoire doit proposer une offre pour les profils spécifiques (personnes âgées, petits logements, gens du voyage, étudiants, saisonniers...), des logements sociaux en cohérence avec les besoins.

La mobilisation du vacant et les politiques de rénovation sont encouragés dans le SCoT.

Les risques naturels et technologiques sont également à prendre en compte pour une meilleure protection de la population.

Le PADD affiche la volonté de protéger le patrimoine bâti et de mettre en valeur l'image du territoire grâce à des aménagements qualitatifs (équilibre entre densification et préservation de l'identité morphologique, entrées de villes, ...)

Axe 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.

Le dernier axe du PADD traite des objectifs suivants :

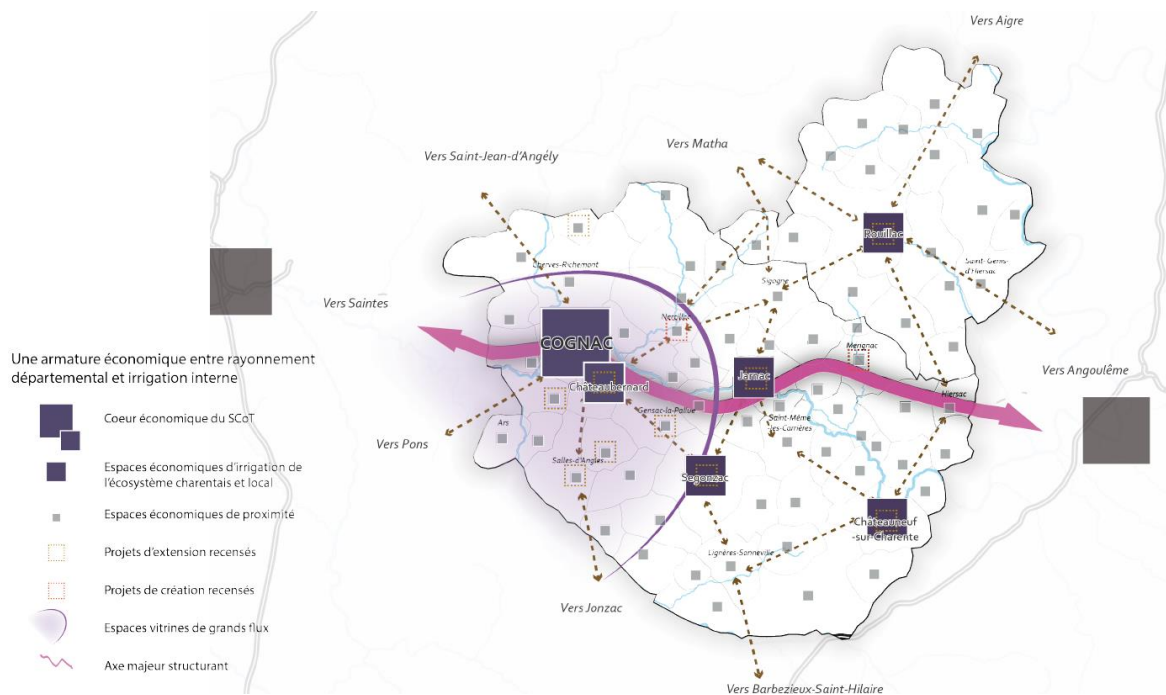
- Maintenir l'excellence de la filière spiritueux et agir pour la diversification économique permettant une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi
- Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale
- Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires et de petites et grandes échelles
- Valoriser les ressources environnementales dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

Une carte présente l'armature économique avec un espace vitrine de grands flux centré autour du bi-pôle Cognac-Chateaubernard et de Salles d'Angles, Genté et Gensac La Pallue.

Des espaces économiques irriguent l'écosystème local : Rouillac, Jarnac, Segonzac, Chateaubernard-sur-Charente. Les espaces économiques de proximité sont également représentés sur cette carte.

Le SCoT souhaite :

- Structurer les espaces économiques vitrines
- Soutenir le maillage mixte d'équilibre
- Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine
- Favoriser le parcours économique résidentiel
- Optimiser et qualifier l'offre existante
- Répondre aux besoins des entreprises en services connexes.



Des projets de création de zones d'activités à vocation artisanale ou de services existent à Nercillac et Mérignac. Les projets d'extensions sont également recensés.

Une volonté de travail qualitatif est affirmée pour requalifier les zones existantes et créer les futures zones. Il faudra également répondre aux besoins des entreprises en services connexes.

Le Cognac est une filière singulière à plusieurs titres :

- L'alcool est stocké durant de longues années voire des décennies.
- L'AOC Cognac impose une obligation de mise en bouteille sur le territoire
- Les différents crus créent dans certaines zones une tension foncière importante
- La réglementation impose, pour des raisons de sécurité, l'externalisation des chais des centre villes et centre bourgs



Pour toutes ces raisons, les Elus du Territoire souhaitent que les besoins de surfaces supplémentaires pour accueillir les entreprises liées à la filière, et particulièrement les chais de stockage, ne soient pas considérés au regard de la nécessité de réduire de 50 % la consommation d'espace (SRADDET).

Le tourisme est réaffirmé comme vecteur de l'économie dans le PADD du SCoT. L'objectif est d'attirer les touristes plus longtemps sur le territoire.

Il s'agit également d'affirmer la viticulture et l'agriculture comme un des fondamentaux économiques. Il faut assurer l'avenir des exploitations et diversifier des activités et types de production, notamment le maraichage.

L'économie circulaire est encouragée (recyclage, méthanisation...).

Les ressources environnementales doivent être valorisées dans le cadre de la politique énergétique (mix énergétique). La lutte contre le réchauffement climatique est un objectif affiché par le PADD, notamment à travers l'encouragement de la rénovation thermique des bâtiments et l'incitation au recours à des modes d'aménagement et des matériaux sobres.

Il est à noter que le Territoire dispose d'une base aérienne à Châteaubernard est que celle-ci contraint l'utilisation de l'éolien et du photovoltaïque sur une partie du Territoire. Cependant le potentiel d'exploitation des réseaux de chaleur des distilleries est à explorer, tout comme la méthanisation.

4) Echanges.

Jérôme Sourisseau (Président de la CA de Grand Cognac) – Le Territoire est conscient de la nécessité de préserver les terres agricoles, notamment dans les plus petits crus tels que Les Borderies mais nous avons besoin de surface pour accueillir les perspectives de développement industriel (stockage des Maisons de négoce, cartonnerie, tonnellerie, mise en bouteille...). On peut comprendre la nécessité d'être raisonnable concernant la consommation d'espace dédiée à l'habitat mais il serait irraisonnable de limiter la surface dédiée au développement de la filière. L'objectif de réduction de 50% de la consommation d'espace qui risque d'être voté dans le cadre du SRADDET ne peut pas s'appliquer à la filière sur notre territoire.

Christian Vignaud (Président de la CC du Rouillacais) – Le SCoT de la Région de Cognac est différent des autres SCoT, la problématique est complexe. Il faut comprendre que dans de nombreuses entreprises, comme Martell ou Courvoisier, une grande partie des effectifs est proche de l'âge de la retraite. Le territoire a besoin de jeunes qualifiés pour conduire les chaînes d'embouteillage, d'automates et devra être capable de répondre à leurs besoins en logements pour attirer la main d'œuvre en question.

Il ne faut pas que le SRADDET ou le SCoT soient un carcan pour nos PLU(i). Nos objectifs de croissance démographique et de développement économiques ne sont pas antinomiques avec la préservation de nos richesses agricoles.

Nous avons pleinement conscience du devoir de préservation des terres agricoles. Le volet environnemental a une place importante dans notre SCoT et dans les futurs PLU(i), il y a des attentes sociétales importantes. Les viticulteurs et agriculteurs ont fait des progrès, il reste de

grands challenges à relever (réchauffement climatique, R&D pour améliorer les rendements des vignes...).

N'oublions pas la problématique de l'eau, cette ressource sera stratégique.

Chambre d'agriculture – L'évolution du stockage et du négoce va de pair avec celle des vignes. Les efforts seront à faire sur l'habitat car les surfaces ne sont pas extensibles. Il y a un ajustement à trouver.

Christian Vignaud – Déconstruire peut-être la solution. Il y a des espaces artificialisés non utilisés à reconquérir, des friches notamment. Pour cela on doit être encouragé et accompagné. Il faut trouver une juste mesure en tout. Les terres ont été largement gaspillées les années antérieures (zones commerciales notamment). A Segonzac, des entreprises seraient intéressées pour construire sur d'anciennes routes.

Christophe Bayle (Président du Conseil de Développement) – Les circuits courts sont mentionnés dans le pré-PADD. S'agit-il de circuits courts ou de circuits de proximité ? Parle-t-on de maraîchage, d'élevage ? Y a-t-il une volonté d'aller vers une agriculture paysanne ?

Chambre d'agriculture – Nous avons déjà des difficultés à trouver un équilibre entre viticulture, industrie et habitat, est-ce que le maraîchage ne serait pas une difficulté supplémentaire ? Des territoires voisins (Angoumois, Périgord) peuvent apporter des solutions relativement proches à ces demandes.

Jacques Vian (Conseil de Développement) – Faut-il tout miser sur le Cognac ? Ne peut-on pas imaginer qu'il ait un risque de crise ?

Bernard Mauzé (Président du PETR) – Les entreprises liées à la filière du Cognac (cartonnerie, mise en bouteille ...) travaillent avec d'autres types de produits, ce qui les protège en cas de crise.

Christian Vignaud – Les marchés sont équilibrés aujourd'hui (Chine, Etats-Unis). Si les grandes entreprises investissent des milliards, c'est qu'ils croient en ces marchés. Du fait de cette diversification, le risque est mesuré.

Jacques Vian (Conseil de Développement) – Cela n'empêche pas de mettre des billes ailleurs...

Chambre d'agriculture – En cas de crise viticole, ce seront les viticulteurs qui subiront les effets les plus importants, pas les maisons de négoce.

Christian Vignaud – Les répercussions d'une crise affectent tout le monde, y compris les Maisons de négoce.

Lisa D'Arnoux (Bureau d'études E.A.U.) – Les Elus et habitants sont bien conscients des risques, mais les entreprises ont déjà commencé à diversifier leurs activités et l'objectif de l'axe 3 du PADD est justement d'encourager le développement d'activités économiques tertiaires, artisanales ou même industrielles (aéronautique, métallurgie...).

Alain Riffaud (Vice-Président du SCoT et Maire de Cherves-Richemont) – Si une mairie reçoit une maison de négoce pour acheter un terrain, on ne peut pas le lui refuser sous prétexte de la peur d'une crise. Surtout quand on sait que le Cognac se développe sur tous les marchés. Le rôle des Elus est de les accompagner.

Christophe Bayle (Conseil de Développement) - Ce que j'entendais par une agriculture paysanne, c'est faire une petite place sur le territoire pour que les crèches, les écoles, puissent bénéficier d'une alimentation saine et locale. Il n'y a pas de « compétition » entre ces cultures, l'endroit idéal pour la vigne n'est pas le même que celui pour le maraichage.

Christian Vignaud – Ces ambitions relèvent plutôt d'un projet de Territoire à l'échelle d'un EPCI que d'un SCoT.

Chambre d'agriculture – Lorsque le SCoT parle de désenclavement de Cognac à travers son contournement, il serait intéressant de penser à relier Blaye par Barbezieux afin de développer le tourisme viti-vinicole en réduisant les temps de trajet.

Bernard Mauzé – L'échange avec les Territoires voisins est important. Les PPA venant des SCoT voisins veulent peut-être apporter leur avis sur le document présenté ?

Bernard Andrieu (SCoT de la Saintonge Romane) – Le SCoT de la Saintonge Romane a des enjeux complètement différents. Il cherche à diversifier les activités économiques. De grandes entreprises sont parties, le nombre d'habitants est en déclin. Le Territoire pourrait apporter des solutions à la Région de Cognac, en matière de circuits de proximité comme évoqué précédemment. Entre 2000 et 2010, 1000 ha ont été consommés dont 30 ha pour l'économie. Le choix a été fait de diviser par 3 la consommation d'espace à vocation résidentielle (320ha) et de réserver 180 ha au développement économique. Concernant le mix énergétique et les contraintes évoquées, il ne faut pas oublier que l'énergie carbonée à bon marché est désormais derrière nous.

Christian Vignaud – La base aérienne contraint la possibilité d'éoliennes dans de nombreuses communes mais on doit travailler sur les distilleries et leur réseau de chaleur.

Bernard Mauzé – Le PCAET de Grand Cognac a été présenté ce matin en conférence des Présidents, ce sujet sera à approfondir.

Jacques Vian – Il existe des solutions variées concernant l'éolien (arbres à vent, éolienne verticale ...)

Raphael Kerfoun (Responsable service aménagement CDC Vals de Saintonge) – Je n'ai pas retrouvé la volonté de revitaliser les centres-bourgs ?

Lisa D'Arnoux (Bureau d'études E.A.U.) – Plusieurs objectifs du PADD traitent de cette question :

- La remobilisation des enveloppes urbaines (densification, intensification).
- Le maintien des poids démographiques des polarités.
- La réduction de la vacance et le recours au renouvellement urbain.
- La politique commerciale.

Christophe Bayle (Conseil de Développement) – Est-ce que l'on sait si les futurs habitants voudront réinvestir l'ancien, s'installer dans des logements vacants ou s'ils préféreraient construire de nouveaux pavillons avec du terrain en périphérie ?

Christian Vignaud – Les nouveaux habitants ne veulent pas forcément des logements vacants (coût...) mais ce sera au PLH notamment de régler cette question.

Alain Riffaud – L'ancien est plus cher à rénover, surtout si le logement se trouve dans un périmètre classé.

Bernard Mauzé – L'enjeu de la réhabilitation et de la reconstruction est en effet très important. Des incitations pourront être proposées.

Jean-Marc Choisy (DDT) – Cette version n'est qu'un pré-PADD et non le PADD. La DDT donnera un avis en temps et en heure. Pour le moment il est trop tôt. Beaucoup de PPA ne sont pas présents, il faudra également leur avis. La CDPENAF donnera un avis qui doit être conforme. Il faudra expliquer le PADD à ces organes.

Le SCoT doit être compatible avec le SRADDET.

On ne peut pas ouvrir à l'urbanisation si on n'a pas expliqué pourquoi on n'a pas réhabilité l'existant.

Le rôle de l'Etat à l'échelle départementale est d'être un facilitateur des projets et de tenir compte des spécificités locales. Certains points de vigilance sont, tout de même, à prendre en considération :

- L'explication et la justification de la consommation d'espace à venir.
- Un travail sur la densité, de même que sur le logement vacant, est attendu en phase DOO de manière à lutter contre l'étalement urbain.
- Il faudra aussi être capable d'expliquer le passage d'une croissance de 0,1% à 0,4% alors que la plupart des territoires alentours connaissent aujourd'hui des taux de départ plus élevés. Entre 1990-2015 le territoire a accueilli environ 700 habitants supplémentaires, alors que le projet en prévoit + 7 000.

Tant qu'il n'y a pas une loi ou un article de code qui dit le contraire, c'est au Territoire d'écrire son histoire. A chaque territoire de le faire en bonne intelligence.

Françoise Sauzeau (DDT) – Les chiffres de la croissance démographique paraissent effectivement très élevés en comparaison aux 25 dernières années. Il faudra l'expliquer.

Christophe Bayle – s'adressant à *M. Andrieu* – Comment êtes-vous parvenus à intéresser les citoyens au SCoT ?

Bernard Andrieu - Les réunions publiques ont rassemblé au maximum 30 personnes, et il s'agissait en majorité d'élus qui n'avaient pas pu assister à d'autres réunions. Le conseil de développement a beaucoup été intégré au début mais il a été dissout.

La Rochelle a réussi à organiser des séminaires, des randoSCoT avec un investissement très important.



Maxime Jouhannaud (Technicien Rivières SYBRA) – Le SYBRA s’occupe de la compétence cours d’eau de plusieurs communes des 2 EPCI à l’est du territoire (Guirlande notamment). Il faudrait intégrer dans le paysage les différents crus du cognac, étant donné l’importance de la filière Cognac sur le territoire.

Les mobilités internes ne ressortent pas suffisamment sur la carte qui reflète plutôt celles vers l’extérieur.

Il faut également prendre en compte la gestion des eaux pluviales et limiter le risque de ruissellement.

Enfin, est-ce que les continuités vertes et bleues ont été prises en compte ?

Nicolaye Lamy (Bureau d’études E.A.U.) – Oui, elles ont été prises en compte et seront précisées au DOO. Concernant la carte des mobilités, il a déjà été mentionné par les Elus qu’elle est imparfaite. Elle sera à retravailler au regard des éléments désirés par les Elus.

Guillaume Duhamel (Urbaniste CAUE) – L’importance de la filière soulève des enjeux importants, il y a quelque chose à inventer sur le territoire et le CAUE pourra y être associé : Comment agir sur le réinvestissement ?

Le fil rouge sur l’attraction des actifs est aussi intéressant à décliner.

Enfin la charte paysagère et architecturale du PETR doit être valorisée dans le DOO.

Bernard Mauzé – L’aide du CAUE serait en effet très utile sur le plan pédagogique lors d’ateliers comme ceux organisés dans le cadre du PLU(i).

Raphael Kerfoun (SCoT Vals de Saintonge) – La priorité de la ressource en eau est affichée dans notre SCoT dès le PADD. Il y a des couches de prélèvements très importants sous notre territoire. Nous aurons -40% à 50% de ressources en eau d’ici 2050. Il faut anticiper.

Monsieur Mauzé conclut la réunion en remerciant tous les participants d’être venus et en les incitant à apporter toute contribution écrite qu’ils estiment utile en complément.

5) Conclusion.

Différentes remarques seront prises en compte dans le PADD : changer le terme de « circuits courts » pour « circuits de proximité », carte des mobilités à revoir, il conviendra d’étayer la justification de la consommation d’espace à venir et les objectifs démographiques le moment venu.

Une grande partie des interventions n’interpellent pas directement le pré-PADD du SCoT, les remarques sont plutôt à considérer lorsque la phase du DOO sera abordée, voire ultérieurement.

Le caractère concret des objectifs sera alors observé au regard de la compatibilité à l’égard des certains documents supérieurs comme le SRADDET, le SDAGE (Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux), etc., ou de la prise en compte d’autres schémas ou programmes (Schéma Régional de Cohérence Ecologique...), mais aussi de la cohérence du projet par rapport aux objectifs que les élus auront fixés.